

Décision

Générale

colonial

Décision n° 476 Mlle R. Livierato est réintégrée, en qualité de dactylographe

n° 476

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juillet 1941

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro
31 juillet 1941

TEXTE INTÉGRAL

Mlle R. Livierato est réintégrée, en qualité de dactylographe auxiliaire, au Service des douanes, au salaire mensuel de mille cinq cents francs, à compter du 1er juillet 1941. Mlle Livierato assurera, en outre, les fonctions de dame-visiteuse au Bureau central de Djibouti.